Informations de base

2003/2078(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Protection et préservation des grands singes, commerce illégal de viande de brousse. Pétition 461/2000 **Subject** 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PETI Pétitions	DE ROSSA Proinsias (PSE)	23/01/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement et coopération (Commission associée)	CORRIE John Alexander (PPE-DE)	09/07/2003

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/09/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/10/2003	Vote en commission		Résumé
01/10/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0355/2003	
13/01/2004	Débat en plénière		
14/01/2004	Décision du Parlement	T5-0019/2004	Résumé
14/01/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/2078(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 233-p2 Règlement du Parlement EP 57_o

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/5/20005

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0355/2003	01/10/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0019/2004 JO C 092 16.04.2004, p. 0127-0302 E	14/01/2004	Résumé

Protection et préservation des grands singes, commerce illégal de viande de brousse. Pétition 461/2000

2003/2078(INI) - 14/01/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Proinsias DE ROSSA (PSE, IRL) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le rapport insiste sur la nécessité d'intégrer un plan d'action stratégique de l'UE dans ce domaine, notamment dans le cadre de la politique menée en faveur de la biodiversité. L'action de l'UE, selon les députés, doit associer toutes les parties intéressées, à commencer par les populations locales, mais aussi les gouvernements et le secteur privé.